



PAR COURRIER

Montréal, le 10 janvier 2018



Objet : Demande d'accès aux documents
V/Réf. : [REDACTED]
N/Réf. : 0801-01-2017-2018-336

Maître,

Le 6 novembre 2017, nous vous informions que le rapport d'expertise de M. Daniel Gagnon déposé sous la cote R-4 ainsi que l'expertise déposée par la Ville de Québec sous la cote I-4 pouvaient vous être transmis moyennant des frais de 72,15 \$.

Ces frais ont été acquittés en date d'aujourd'hui. Donc, vous trouverez ci-joint une copie de ces documents.

Veillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques
Responsable de l'accès aux documents
des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

p. j. Documents, facture et reçu